

Envie de transmettre ta passion pour la musique ?

Rejoins la dynamique section pédagogique de l'IMEP... pour un :

Master en enseignement de la musique : éducation musicale et formation musicale

Grade officiel :	Master en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
Domaine :	10bis « Sciences de l'éducation et enseignement »
Nombre de crédits :	240 → 3 années de bachelier (180 crédits) et 1 année de master (60 crédits)
Horaire :	Horaire de jour
Lieux d'enseignement :	Namur (IMEP-Hénallux-UNamur)
Langue d'enseignement :	Français
Cadre francophone de certification :	7

Présentation du programme

Le « **Master en enseignement de la musique : éducation musicale et formation musicale** » ouvre la voie de l'enseignement de la formation musicale en académie de musique et de la musique en école de jour. Il s'agit d'un programme de cours unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, basé sur une pédagogie active et vivante où l'étudiant est placé au centre de la formation.

Engagé depuis plus de 50 ans dans le domaine de la pédagogie musicale, l'Institut Royal supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) organise ce programme d'études en tant qu'établissement référent, en co-diplômation avec l'Hénallux (cours de didactique et de pédagogie générale) et l'UNamur (cours de philosophie et éthique, méthodologie de la recherche).

Dans le cadre de ce programme, l'équipe pédagogique responsable de la formation accompagne chaque étudiant de manière individuelle, dans son parcours académique, pédagogique et musical. Fortement ancré dans sa tradition pédagogique, l'IMEP offre à ses étudiants un terrain d'application résolument tourné vers l'avenir, en accueillant des classes d'enfants au sein de sa yourte pédagogique.

Profil de l'étudiant

*Un métier essentiel où l'art, la musique et la culture
se partagent et se transmettent...*

Une profession aux multiples facettes, pour des profils artistiques variés...

Le « **Master en enseignement de la musique : éducation musicale et formation musicale** » s'adresse au musicien qui souhaite enseigner et transmettre sa passion pour la musique à des groupes aux profils et aux âges variés.

Féru de musique – non seulement classique mais aussi musique populaire ou traditionnelle –, l'étudiant de ce cursus est prêt à s'investir dans l'apprentissage du chant, du piano, de la théorie musicale (formation musicale, analyse et écritures), et dans la mise en pratique, l'analyse et la conception d'outils pédagogiques axés sur l'enseignement de la musique.

Futur pédagogue, l'étudiant en **enseignement de la musique** est prêt à suivre une formation aux contenus pédagogiques généraux et approfondis en parfaite adéquation avec la finalité du cursus et indispensables à la construction de son profil d'enseignant, et à s'engager rapidement sur le terrain dans diverses situations de stage.

Débouchés du programme

100 % des diplômés trouvent du travail !

Le « Master en enseignement de la musique : éducation musicale et formation musicale » permet d'enseigner

l'éveil musical, la formation musicale et le chant d'ensemble
en académie de musique (ESAHR)

ET

la musique

en école de jour, de la 3^e primaire à la 3^e secondaire.

La formation offre également la possibilité de construire sa propre personnalité musicale grâce au développement de compétences variées :

- maîtriser sa voix, son corps et un instrument accompagnateur en tant qu'outil du musicien ;
- vivre, concevoir et mener des projets musicaux de qualité ;
- acquérir des techniques d'apprentissage pour favoriser la pratique musicale, l'ouverture culturelle, la créativité, la maîtrise technique, l'intelligence artistique et l'autonomie ;
- mener des recherches et développer un intérêt pour des champs musicaux variés ;
- devenir un acteur culturel dans la société.

Structure du programme

Le programme du « Master en enseignement de la musique : éducation musicale et formation musicale » totalise 240 crédits répartis sur 4 années d'études (ou blocs annuels de 60 crédits) : 3 années de bachelier et 1 année de master.

Les cours de pratique artistique et de didactique musicale ciblent chaque année une tranche d'âge : les enfants de 5 à 7 ans pour le bloc 1, de 7 à 11 ans pour le bloc 2 et les adolescents de 12 à 15 ans pour le bloc 3.

Les stages suivent également cette progression de l'enfance à l'adolescence, à la fois dans l'enseignement de jour et en académie.

En master 1, l'étudiant choisit une tranche d'âge qu'il souhaite approfondir et à laquelle il consacre non seulement ses périodes de stage – dont un stage de longue durée – mais aussi son travail de fin d'études.

Pour ce travail de recherche en éducation, l'étudiant peut compter sur le cours de méthodologie de la recherche dispensé à l'UNamur.

Afin de mieux cerner toutes les facettes du métier d'enseignant, un ensemble de cours généraux et approfondis dans le domaine de la pédagogie et de la psychologie est proposé par les psychopédagogues de l'Hénallux.

Chaque année, les étudiants du « Master en enseignement de la musique » créent un spectacle collectif imaginé, composé, arrangé et mis en scène par toute la section pédagogique de l'IMEP.

Les cours théoriques de formation musicale, d'analyse et d'écritures dispensés à l'IMEP complètent les activités de culture musicale afin de développer les compétences techniques de l'étudiant-musicien.

D'autres cours dispensés à l'Hénallux enrichissent encore cette approche musicale par une ouverture aux autres arts : arts plastiques, corps/parole, patrimoine littéraire.

Détail du programme

Cycle 1 Bloc 1 : IMEP 46 crédits + Hénallux 14 crédits

DÉCOUVRIR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE : POSER LES BASES

- UE I.01 Pratique de l'éducation musicale – 17 crédits IMEP
- UE I.02 Créativité et ECA – 4 crédits IMEP + 5 crédits Hénallux
- UE I.03 Formation musicale – 9 crédits IMEP
- UE I.04 Didactique musicale (partie théorique) – 2 crédits IMEP
- UE I.05 Stages – 6 crédits IMEP
- UE I.06 Culture musicale – 6 crédits IMEP
- UE I.07 Informatique – 2 crédits IMEP
- UE I.08 Posture enseignante – 4 crédits Hénallux
- UE I.09 MLF – 5 crédits Hénallux

Cycle 1 Bloc 2 : IMEP 47 crédits + Hénallux 10 crédits + UNamur 3 crédits

PRATIQUER L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE : ENTRE SPONTANÉITÉ ET MAÎTRISE

- UE II.01 Pratique de l'éducation musicale – 15 crédits IMEP
- UE II.02 Créativité et ECA – 4 crédits IMEP + 4 crédits Hénallux
- UE II.03 Formation musicale – 14 crédits IMEP
- UE II.04 Didactique et Pédagogie générale – 2 crédits IMEP + 6 crédits Hénallux
- UE II.05 Stages – 8 crédits IMEP
- UE II.06 Culture musicale – 4 crédits IMEP
- UE II.10 Philosophie et éthique de l'éthique de l'éducation – 3 crédits UNamur

Cycle 1 Bloc 3 : IMEP 49 crédits + Hénallux 7 crédits + UNamur 4 crédits

APPROFONDIR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE : ENTRE RÉFLEXION ET CHOIX ARTISTIQUES

- UE III.01 Pratique de l'éducation musicale – 15 crédits IMEP
- UE III.02 Créativité et ECA – 4 crédits IMEP
- UE III.03 Formation musicale – 14 crédits IMEP
- UE III.04 Didactique et Pédagogie générale – 2 crédits IMEP + 3 crédits Hénallux
- UE III.05 Stages – 10 crédits IMEP
- UE III.06 Culture musicale – 4 crédits IMEP
- UE III.11 Communiquer et collaborer – 4 crédits Hénallux
- UE III.12 Méthodologie de la recherche en éducation – 4 crédits UNamur

Cycle 2 Bloc 1 : IMEP 51 crédits + Hénallux 6 crédits + UNamur 3 crédits

PERFECTIONNER L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE : ENTRE CRÉATION ET ACTION SUR LE TERRAIN

- UE IV.01 Pratique de l'éducation musicale – 6 crédits IMEP
- UE IV.02 Créativité et ECA – 2 crédits IMEP
- UE IV.04 Didactique et Pédagogie générale – 2 crédits IMEP + 6 crédits Hénallux
- UE IV.05 Stages – 20 crédits IMEP + 3 crédits Hénallux
- UE IV.06 Culture musicale – 4 crédits IMEP
- UE IV.13 Aspects légaux et juridiques du métier de musicien – 2 crédits IMEP
- UE IV.12 TFE – 15 crédits IMEP

Compétences et acquis au terme de la formation

1° **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel.** Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- b) comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- c) analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - 1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - 2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;
- d) maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;

2° **Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective.** Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- b) identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
- c) contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience ;

3° **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive.** Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- b) maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- c) maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- d) prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
- e) agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

1. la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
 2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
 3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
 4. la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
 5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
- f) maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
 - g) prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;
 - h) créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
 - i) gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

4° **Les compétences du praticien réflexif.** Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- b) mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- c) construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.